

BILAN DE COMPETENCES « EQUILIBRE »

Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article **L.6313-1** du code du travail rentre dans la catégorie des actions de formation concourant au développement des compétences.

*Les bilans de compétences définis à l'article **R.6313-4** du code du travail ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.*

*Les articles **L6323-1 à L6323-9** et **D6323-6 à D6323-8**, définissent les conditions d'utilisation du CPF et de sa mise œuvre dans le cadre du financement d'un bilan de compétences.*

Le bilan de compétences est constitué d'entretiens personnalisés, de temps de formation et de travail guidé via des tests, des questionnaires d'évaluation et d'auto-évaluation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES :

*Prérequis : Ne pas avoir bénéficié d'un bilan financé par les fonds publics (exemples : Opco, France Travail, Agefiph, Caisse des dépôts et consignations) au cours des **5 dernières années**.*

Niveau d'entrée : sans niveau spécifique

- *Inscription après un premier entretien téléphonique pour valider le besoin du bénéficiaire*
- *Délai d'accès : 21 jours en moyenne*
- *Durée de la formation : 16 heures*
- *Tarif : 1 700€ TTC*

1. LES OBJECTIFS DU BILAN

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

2. COMPÉTENCES VISÉES

Le bilan de compétences vise entre autres à développer les capacités des bénéficiaires à prendre des décisions quant à l'orientation de leur carrière professionnelle selon le contexte. Ils développeront une meilleure connaissance de soi, à travers leurs valeurs, leurs besoins et leurs comportements, mais également sur l'identification de leurs compétences tant au niveau de leurs ressources internes et externes que de leurs talents et savoirs, savoir-faire et savoir-être.

3. PUBLIC VISÉ

Salariés du secteur privé CDD ou CDI, salariés du secteur public (fonctionnaires ou agents non titulaires), demandeurs d'emploi, travailleurs non-salariés, toute personne en quête de réalisation professionnelle n'ayant pas *bénéficié d'un bilan de compétences financé par les fonds publics au cours des **5 dernières années***.

4. MOYENS PÉDAGOGIQUES, MÉTHODES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

Durant le bilan de compétences, le bénéficiaire est accompagné par la formatrice **Mireille RIHANI**. Celle-ci peut utiliser tous les outils de coaching à sa disposition ainsi que des tests adaptés au contexte du bénéficiaire, notamment :

- des test et des questionnaires pour une meilleure connaissance de soi (valeurs, cycle d'Hudson, messages contraignants, matrice d'Eisenhower, la pyramide de Robert Dilts, test d'évaluation des compétences)
- Questionnaires d'autoévaluation : d'affirmation de soi, type de personnalité, questionnaire des besoins à travers la méthodologie CNV.
- Apports de connaissances : liées à l'expertise métier de la formatrice (plus de 25 ans d'expérience dans les Ressources Humaines de différents secteurs d'activités : industrie, distribution, Médico-social,...)
- Enquêtes-métiers : le cas échéant pour mieux appréhender les points positifs et négatifs du poste envisagé.
- Rédaction d'une synthèse : elle reprend les principaux points structurants de la démarche, notamment le projet, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'actions.

5. DÉROULEMENT

La durée du bilan de compétences est fixée à 16 heures de face à face (en présentiel ou en distance). Elle est répartie sur plusieurs semaines. Les rendez-vous auront une durée minimale de 2 heures pour favoriser le temps de réflexion.

Le bilan comprend obligatoirement trois phases sous la conduite de la formatrice. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin du bénéficiaire.

Une phase préliminaire a pour objet de :

- d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Une phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

6. LA FORMATION : EN PRESENTIEL ET/OU À DISTANCE

La formation en présentiel a lieu dans des locaux mis à disposition au centre Grasse Espace situé 160 route de Cannes à Grasse 06130.

Les formations à distance sont réalisées en visioconférence, de préférence sur la plateforme Zoom, dans la salle de classe virtuelle personnelle d'ACTY Conseil – Mireille RIHANI.

L'accompagnement et l'assistance sont assurés par la formatrice et se font par email ou, en cas d'urgence, par téléphone. Les coordonnées de la formatrice sont données au bénéficiaire au démarrage de la formation.

7. SUIVI DU BILAN DE COMPETENCES

Le document de synthèse ne pourra être communiqué à un tiers (y compris l'employeur) sans le consentement écrit du bénéficiaire. La personne ayant connaissance des données du bilan s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations qui auront été portées à sa connaissance. La décision de transmission du document de synthèse à l'employeur appartient au salarié. Ce document de synthèse peut être communiqué, à la demande du bénéficiaire, à l'opérateur du conseil en évolution professionnelle mentionné à l'article **L.6111-6** du code du travail.

Le consultant établit un plan d'action qui matérialise le degré d'atteinte des objectifs

À l'issue du bilan de compétences :

- ◆ Une synthèse de son bilan de compétences est remise au bénéficiaire, incluant un plan d'actions.
- ◆ Le bénéficiaire remplit une attestation de présence, un questionnaire de satisfaction lui permettant d'évaluer les apports de la formation, questionnaire d'évaluation de ses connaissances,

Six mois après la remise de la synthèse, la formatrice reprend contact avec le bénéficiaire pour faire un point sur son projet, ses freins et ses réussites au cours d'un entretien (physique ou téléphonique).

8. TARIF DU BILAN DE COMPETENCES « EQUILIBRE »

1 700,00 € TTC Pour 16 heures d'entretiens personnalisés.

STATISTIQUES DU BILAN DE COMPETENCES

- ✓ Taux de satisfaction : 100%
- ✓ Nombre de stagiaire : 1

L'intervention est réalisée par **Mireille RIHAN**, Formatrice et Consultante en Evolution Professionnelle ayant plus de 25 ans d'expériences professionnelles dans les *Ressources Humaines* dans des secteurs d'activités variés (industrie, commerce, distribution, médicosocial...) et Coach en développement Professionnel et Personnel certifiée en *Neurosciences Motivationnelles* à l'INA de Paris (Institut des Neurosciences Appliquées).

- ◆ Responsable Pédagogique : Mireille RIHANI
- ◆ Téléphone mobile : 06 16 15 18 81
- ◆ Adresses mail : formation.actyconseil51@gmail.com ou actyconseil51@gmail.com
- ◆ Sur RDV du Lundi au Vendredi de 9h à 20 h et le Samedi matin de 9h à 12 h

Accueil des personnes à mobilité réduite : possible par l'ascenseur.

Pour échanger sur la faisabilité de votre projet de formation, du contenu jusqu'à son financement, contactez-moi, je répondrai à vos questions avec plaisir et nous échangerons sur vos attentes et vos besoins.

Pour avoir un programme adapté et sur mesure, contactez ACTY Conseil au 06 16 15 18 81 ou sur le site internet : WWW.ACTYCONSEIL.COM via le formulaire de contact ou via la prise de rendez-vous en ligne.